



Commune de Bannay

PROCES-VERBAL du 26 JUIIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la présidence de monsieur Alain ANDRÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2023.

Etaient présents : Alain ANDRÉ, André TEYSSANDIER, Chantal MARCILLY, Françoise DOISNE, Sabine BARRÉ, Isabelle DAVID, Catherine EVEZARD, Isabelle ROUSSEL, Jean-Michel GARNIER, Jérôme PIVERT, Stéphanie GOIN et Alexandra CHRETIEN.

Absent représenté : Jean-Philippe LAVERGNE pouvoir donné à Alain ANDRÉ

Absents excusés : Bruce AUBLIN et Christian COTTAT.

Secrétaire de séance : Isabelle DAVID.

La séance est ouverte à 18 h 42.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter sur le compte rendu du 11 avril 2023. AUCUNE MODIFICATION. Le compte-rendu est approuvé par 13 voix pour.

1-26062023 – Délibération portant convention avec Cher Ingénierie des Territoires pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant les travaux de viabilisation du chemin des Ecureuils

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au projet de viabilisation du chemin des Ecureuils, il convient de passer une convention avec Cher Ingénierie des Territoires pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Par cette convention, l'agence apportera son assistance à la réalisation du projet de la manière suivante :

- Phase 1 : Elaboration du programme
- Phase 2 : Consultation Maîtrise d'œuvre (MOE)
- Phase 3 : Consultation autres prestataires (CSPS, CTC, Géomètre ...)
- Phase 4 : Assistance dans le suivi des études du MOE
- Phase 5 : Assistance dans la passation des marchés
- Phase 6 : Surveillance et réception des Travaux
- Phase 7 : Prestation du laboratoire du Département

Le montant de cette présente convention est un prix global et forfaitaire qui s'élève à 5 479.60 € HT soit 6 575.52 € TTC.

POUR :	- Nb : 13	
CONTRE :	- Nb : -	- Noms :
ABSTENTION :	- Nb : -	- Noms :

ACCEPTE de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à Cher Ingénierie des Territoires et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2-26062023 – Délibération relative au projet de convention Territoriale avec la CAF du Cher

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention Territoriale avec la CAF du Cher.

Monsieur le Maire indique que la commune était signataire du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF du Cher qui permettait notamment le financement des services périscolaires et du poste de coordinatrice des services périscolaires.

Ces contrats évoluent et se transforment en Convention Territoriale Globale de Territoire (CTG).

Pour information, le seul changement important est que la subvention versée à la commune, d'un montant de 4 773.83 €, par la CAF du Cher pour la garderie périscolaire sera dorénavant versée directement à l'association « Aux Billes et à la Marelle » qui gère cet accueil périscolaire, à compter de l'année 2024. Il faudra donc, lors du vote du montant de la subvention accordée à l'association penser à bien retirer ce montant.

POUR : - Nb : 13
CONTRE : - Nb : - - Noms :
ABSTENTION : - Nb : - - Noms :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale de Territoire.

3-26062023 – Délibération relative à la contribution 2023 au financement du fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier du Conseil Départemental du Cher relatif au soutien financier attribué à certains de nos administrés et précise qu'une convention relative à la contribution financière de la commune de Bannay au Fonds de Solidarité pour le Logement a été signée en 2010 avec le Conseil Départemental du Cher.

Ce Fonds de Solidarité pour le Logement est l'un des dispositifs instaurés par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement des plus démunis.

De ce fait, le Maire propose pour l'ensemble des aides (logement, eau, énergie) une participation financière identique à l'année précédente soit 350,00 €. Cette somme a été inscrite lors du vote du budget.

POUR : - Nb : 13
CONTRE : - Nb : - - Noms :
ABSTENTION : - Nb : - - Noms :

ACCEPTTE la participation financière à hauteur de 350.00 € pour l'année 2023 et pour l'ensemble des aides.

4-26062023 – Délibération relative au renouvellement de la convention pour la location de la salle polyvalente pour les cours de TAI CHI CHUAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention pour la location de la salle polyvalente pour les cours de TAI CHI CHUAN pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024 au même tarif, soit 20 € par séance effective. Le titre de recettes sera émis tous les débuts de mois pour le mois écoulé.

POUR : - Nb : 13
CONTRE : - Nb : - - Noms :
ABSTENTION : - Nb : - - Noms :

AUTORISE le Maire à renouveler et à signer la convention pour la location de la salle polyvalente pour les cours de TAI CHI CHUAN.

5-26062023 - Délibération portant décision modificative en Investissement Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative en Investissement Budget Commune afin de pouvoir intégrer les biens reçus suite à la signature chez le notaire de la succession au nom de BARDIN René, à la demande de la Trésorerie comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert
041 / 2115 / OPFI	Terrains bâtis	50 000,00
041 / 2111 / OPFI	Terrains nus	2 800,00
	Total	52 800,00

RECETTES INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert
041 / 10251 / OPFI	Dons et legs en capital	52 800,00
	Total	52 800,00

POUR : - Nb : 13
CONTRE : - Nb : - - Noms :
ABSTENTION : - Nb : - - Noms :

ACCEPTE la décision modificative proposée ci-dessus.

6-26062023 – Délibération portant motion pour le maintien du foyer hébergement des PEP 18 sur la commune de Veaugues

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que suite à un mail reçu de la Communauté de Communes concernant le déménagement du foyer hébergement des PEP 18 de la commune de Veaugues, il est nécessaire de prendre une motion.

Vu le projet de déménagement du foyer d'hébergement des PEP 18 de Veaugues vers les Aix d'Angillon ;
Vu le manque d'information concernant ce projet de déménagement ;

Vu le manque de concertation avec les familles des résidents sur le projet de déménagement ;

Considérant l'inclusion à Veaugues de personnes vivant dans ce foyer d'hébergement avec les habitants de la commune ;

Considérant l'impact social que représente le déracinement des résidents pour eux-mêmes et leur famille ;

Considérant les services disponibles à Veaugues (Médecin, pharmacien, professionnels médicaux et commerçants divers) ;

Considérant le lien et les relations professionnelles entre l'ESAT de Veaugues et une grande majorité des communes de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire ;

Considérant qu'une partie du site actuel des PEP 18 peut être agrandi pour pallier à la fermeture éventuelle d'un bâtiment ;

Considérant le temps de trajet, minime puisque se faisant à pied, du personnel travaillant à l'ESAT de Veaugues ;

Considérant l'impact écologique et économique des trajets entre les Aix d'Angillon et l'ESAT de Veaugues ;

Considérant la lutte contre la désertification d'une commune rurale signataire de l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) ;

Monsieur le Maire propose de prendre une motion pour le maintien du foyer hébergement des PEP 18 sur la commune de Veaugues et s'oppose à son transfert sur la commune des Aix d'Angillon.

POUR : - Nb : 13
CONTRE : - Nb : - - Noms :
ABSTENTION : - Nb : - - Noms :

APPROUVE la motion proposée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Dossier Sécurisation Réseau électrique à la Chotarderie** : Monsieur le Maire présente la demande du SDE 18 concernant la mise à disposition d'un terrain pour le futur poste de transformation.
- **Bar Le Puits d'Amour** : Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir au devenir du bâtiment et de donner leur avis à la rentrée de septembre.
- **Construction nouvelle garderie périscolaire** : André TEYSSANDIER fait le point sur l'avancée des travaux.
- **Circuit Loire à Vélo à Bannay** : Monsieur le Maire informe de la modification du parcours entre le pont du Domaine de l'Ile et l'écluse.
- **Piliers du cimetière** : André TEYSSANDIER précise que la réfection des piliers est terminée, les portes seront réinstallées courant septembre.
- **Vol de plaques, de fleurs au cimetière** : il est évoqué la possibilité d'installer des caméras. Monsieur le Maire répond par la négative.
- **Vol sur la commune chez des administrés** (microtracteur, voiture) : Alain ANDRÉ redemande aux administrés une plus grande vigilance.
- **SIRVAA** : Jean-Michel GARNIER regrette un manque d'intérêt aux réunions du SIRVAA, vu le nombre de représentants qui y assistent.
- **Distribution des containers sur la commune** : Jean-Michel GARNIER informe que la distribution a pris du retard vu la complexité d'adressage et vu le manque de personnel.
- Jean-Michel GARNIER reparle de la construction illégale (sans permis de construire) au lieu-dit « Les Mondets ». Monsieur le Maire signale que ce dossier est dans les mains de l'avocat et du procureur.
- **Plantations** : Jean-Michel GARNIER trouve que le choix des fleurs n'est pas adapté et émet l'idée qu'il vaudrait mieux choisir des plantes vivaces. Monsieur le Maire n'est pas contre.
- **Récupération des eaux pluviales** : Stéphanie GOIN suggère que les bâtiments communaux soient équipés afin de pouvoir récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage.
- **Borne électrique** : Isabelle ROUSSEL demande quand elle sera installée. Monsieur le Maire répond qu'elle sera installée avant la fin de l'année.
- **Chemins de randonnée** : Isabelle ROUSSEL demande qui entretient les chemins de randonnée. Monsieur le Maire répond que les chemins dits ruraux sont entretenus par les employés communaux.
- **Dépôts sauvages sur la commune** : Alain ANDRÉ fait le constat qu'il y a de plus en plus de dépôts sauvages sur la commune. L'information est à chaque fois relayée dans Le Petit Bannaisien.

FIN DE SEANCE : 20 h 12

Le Maire
Alain ANDRÉ

La Secrétaire de séance
Isabelle DAVID



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle David', written in a cursive style.